

[www.prestal.org](http://www.prestal.org)
**AVIS D'APTITUDE**

réservé aux travailleurs bénéficiant d'un suivi individuel renforcé

Identification de l'entreprise :	SOLAIRE NETTOYAGE SAS
Médecin référent :	Dr. COUSERGUE Caroline

<b>Salarié(e)</b>	SOLAIRE NETTOYAGE SAS 511 IMPASSE DE SAINT RAMES 12220 VAUREILLES
Nom : GELY époux(se)	
Prénom : JEROME	
Date de naissance : 13/01/1973	

<b>POSTE DE TRAVAIL</b>	
PRESIDENT	
<b>OU EMPLOI(S)</b> (travailleurs temporaires, saisonniers, salariés des associations intermédiaires, mannequins...)	

<b>TYPE D'EXAMEN MEDICAL</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Examen médical à l'embauche (art. R.4624-24)	
<input type="checkbox"/> Examen médical périodique (art. R.4624-28)	
<input type="checkbox"/> Visite de reprise (art. R.4624-31)	
<input type="checkbox"/> Visite à la demande (art. R.4624-34)	
Motif secondaire :	

<b>DATE DE L'EXAMEN MEDICAL</b>		
Date : 18/11/2024	Heure d'arrivée : 09:30	Heure de départ : 10:23

<b>PROCHAINE VISITE</b>	
A revoir :	
<input checked="" type="checkbox"/> Par le professionnel de santé dans le cadre d'un protocole sous l'autorité du médecin du travail, au plus tard le :	
18/10/2026	
<input type="checkbox"/> Par le médecin du travail au plus tard le :	

<b>DATE:</b> 18/11/2024
<b>NOM ET SIGNATURE DU MEDECIN DU TRAVAIL OU DU COLLABORATEUR MEDECIN</b>
Dr Caroline COUSERGUE


Avis d'aptitude accompagné d'un document faisant état de proposition de mesures individuelles faites par le médecin du travail après échange avec l'employeur

**NB :** Tous les articles auxquels il est fait référence dans le présent document relèvent du code du travail

**Voies et délais de recours par le salarié ou par l'employeur :**

Les éléments de nature médicale justifiant le présent avis peuvent être contestés dans un délai de 15 jours à compter de sa notification auprès du conseil de prud'hommes territorialement compétent (art. R. 4624-45 du code du travail).